

Vertou, le 16 août 2022

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire
Direction de l'interministérialité et du
développement durable
Bureau des procédures environnementales et
foncières
Place Michel Debré
49934 ANGERS CEDEX 9

Dossier suivi par : Lauriane PERCHERON
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Tel. : 09 72 54 19 31
Réf. SYLOA : LP-2022-08-0196
Réf. DREAL : 0006300283

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet de renouvellement et d'extension de la carrière du Fourneau sur la commune d'Orée d'Anjou.

A la suite d'un avis défavorable du bureau de la CLE formulé en mars 2022, des compléments ont été apportés par le pétitionnaire. Ces compléments ont été étudiés par le bureau de la CLE lors d'une consultation dématérialisée organisée du 26 juillet au 9 août 2022. Les membres du bureau de la CLE ont émis un **avis favorable avec recommandations**.

Nombre de votants	Abstention	Avis favorables	Avis défavorables
20	0	15	5

Pour votre information, les membres du bureau de la CLE ont formulé les recommandations et remarques suivantes :

- Conformément à l'article 2 du règlement du SAGE en vigueur, les compensations des zones humides détruites dans le cadre du projet sont prévues sur plus du double de la surface détruite et présentent une équivalence fonctionnelle. Les membres du bureau de la CLE rappellent que certaines mesures de compensation s'avèrent non fonctionnelles. Le bureau de la CLE demande d'approfondir les mesures de suivi et d'accompagnement relatives à la compensation des zones humides détruites et à la déviation de la Boire des Filières. Leur durée ainsi que les structures auxquelles elles seront confiées doivent être précisées.
- Le pétitionnaire ne fournit pas d'analyse précise des effets de la déviation de la Boire des Filières sur le patrimoine biologique et les fonctionnalités du milieu. Les nouvelles observations ont été réalisées par le pétitionnaire durant une période prolongée d'assec, période durant laquelle les caractéristiques biologiques et physico-chimiques ne peuvent être décrites.

Le bureau de la CLE recommande au pétitionnaire de prendre en compte les impacts cumulés du projet avec des projets à venir : le rehaussement du seuil de Bellevue, modifiant les niveaux d'eau dans les



boires de la Loire à l'amont des travaux ; un nouveau franchissement de la Loire au niveau d'Ancenis, susceptible de détruire des zones humides ; l'élargissement de la RD763, route encadrée par les mesures compensatoires de conversion de peupleraies plantées en prairies humides.

Le renouvellement et l'extension de la carrière Le Fourneau servira à pérenniser l'approvisionnement en calcaire pour de nombreuses applications agricoles, industrielles et environnementales, ainsi que dans le domaine du bâtiment. Les membres du bureau de la CLE souhaitent rappeler que les amendements en calcaire participent à une modification des sols souvent trop brutale, pouvant détruire la faune et la flore et que le domaine de la construction participe à l'artificialisation des sols. L'extension de la carrière demandée participera directement à l'artificialisation des sols et indirectement par l'utilisation des extractions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Claude CAUDAL
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire